

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....30

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 14 AVRIL à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 8 avril 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 8 avril 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, OLLIER Graziella, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme PAGLIA Olympe	mandataire	M. GOUJARD Pascal
M. CORNEVIN Jean-Pierre	mandataire	M. BALLANFAT Florent

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Angélique DENIS

XXXX

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/010***

**CREATION DE SIX COMMISSIONS PERMANENTES ET D'UNE COMMISSION
PLENIERE**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (...) ».

Il est proposé au conseil municipal de créer les six commissions permanentes suivantes, composées de 9 membres désignés à la représentation proportionnelle :

- Commission économie locale-finances ;
- Commission environnement-cadre de vie-vie des quartiers ;
- Commission jeunesse-vie scolaire ;
- Commission vie associative et sports ;
- Commission culture-animation ;
- Commission sociale.

Il vous est proposé, par ailleurs, de créer une commission permanente dite « commission plénière ». Composée de l'ensemble des membres du conseil municipal, cette commission serait chargée d'examiner, pendant toute la durée du mandat, tous les dossiers sensibles relatifs aux affaires de la commune, dont l'examen ne pourrait se limiter à une seule commission.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'intervention de M. Florent BALLANFAT, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOPTE le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Angélique DENIS



Le Maire,


Catherine LEDOUBLE